

Date

Monsieur Le Recteur d'Académie
sous couvert de M l'Inspecteur ou Inspectrice d'Académie
sous couvert de M le Principal ou Principale du collège

Les personnels d'enseignement et d'éducation ont appris que notre établissement serait concerné par l'évaluation des établissements.

Nous ne sommes pas volontaires pour nous engager dans cette procédure d'évaluation.

En effet, les personnels sont déjà épuisés et surchargés par le travail quotidien et leurs différentes obligations. Ils ne peuvent pas consacrer du temps à cette auto-évaluation qui apparaît à leurs yeux comme une nouvelle contrainte. Aucun moyen pour alléger les effectifs n'est par ailleurs à attendre à la fin du processus, comme cela est confirmé dans le Cadre d'évaluation des établissements, un document produit par le CEE du ministère.

De plus, dans le cadre de cette démarche, les personnels seraient les seuls à s'engager à réaliser des « progrès » quand le ministère s'apprête encore à supprimer 410 emplois dans le second degré à la rentrée 2022, soit 7900 suppressions de postes depuis 2017 alors que les effectifs connaissent une hausse continue.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Recteur, à l'assurance de nos sentiments dévoués au Service Public d'Éducation

Signature

Élus des personnels d'enseignement et d'éducation au CA du Collège ou Lycée

ou

Les personnels du lycée ou du collège